



ARNAQUE A LA VOITURE OCCASION

Par Nanou593009

Bonjour, j'ai acheté une voiture d'occasion en juin 2024 pour laquelle l'ANTS a refusé la carte grise. Le garage ayant "disparu", j'ai porté plainte en janvier 2025. A date, pas d'avancée dans la procédure. Je me retrouve avec une voiture sans papiers, qui est en train de "pourrir" sur mon terrain. Que suis-je en droit de faire? Attendre une avancée dans l'enquête? Comment me débarrasser de ce véhicule? Faut-il retirer ma plainte? Apparemment je ne peux rien faire car il ne m'appartient pas sans carte grise. Merci par avance.

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous préciser pourquoi la carte grise est refusée ?

Le véhicule est à vous si vous avez une facture à votre nom. La carte grise n'est pas un titre de propriété mais une autorisation de circuler.

Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour porter plainte ?